

PORTRAIT SOCIAL

Caf des Vosges

Décembre 2022

Cafdata

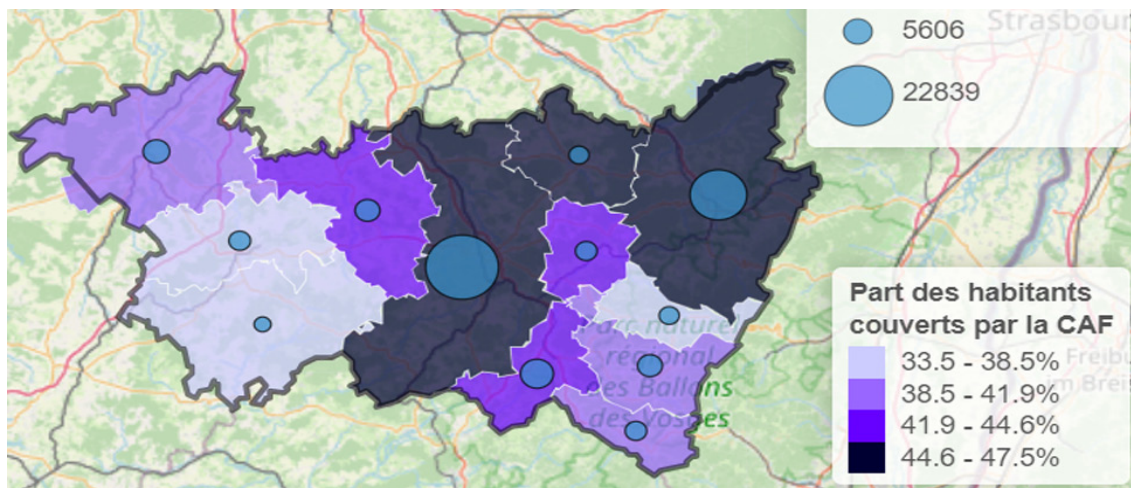
44 %
personnes
couvertes

69 500
allocataires

En 2021, le département des Vosges compte **69 500 allocataires**, ce qui représente **160 200 personnes couvertes par les prestations versées par la Caf**, soit **44 %** de la population du département. Ce taux varie entre 34% et 48 % selon les intercommunalités. Les structures familiales des allocataires vosgiens sont sensiblement identiques à celles observées en France. Au niveau départemental, près de **1 300 étudiants bénéficient d'une aide**, soit **2 %** de l'ensemble des allocataires.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. Pour 15% des allocataires, les prestations légales versées par la Caf constituent la totalité de leurs revenus ; la situation est semblable au niveau national. **23 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €. **Dans ces foyers précaires vivent 21 000 enfants**, soit 33 % de l'ensemble des enfants du département.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf
Données par EPCI



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN ® Geofla 2.0.2018

> POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



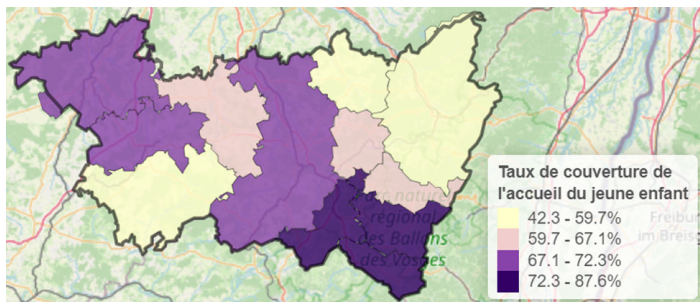
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

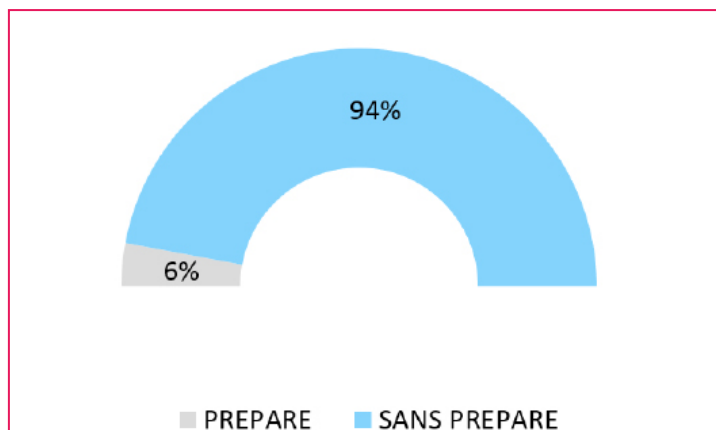


Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2019
© IGN © GeoFla 2.0.2017

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.

Avec un total de **6 300 places**, la capacité théorique d'accueil des Vosges s'élève en 2020 à **67 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans (60 au niveau national). Elle varie de 42 % à 88 % selon les intercommunalités. Prépondérante sur le département, l'offre des assistants maternels représente 72 % de l'offre d'accueil. En complément, l'offre d'accueil collectif gagne 10 places en un an (création de 26 places et suppression de 16 places) pour un total de 1 244 places.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2021

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

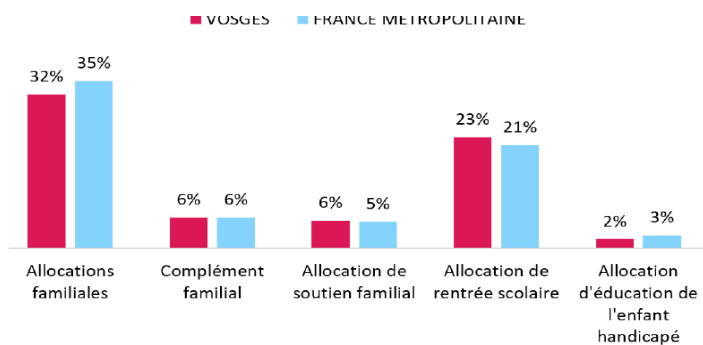
500 enfants ont des parents qui la perçoivent (-7,1% en un an).

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **32 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et **6 %** perçoivent un complément familial,
- > **23 %** bénéficient d'une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- > **6 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > **2 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2021



Source : Caf 2021

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par le soutien aux structures organisant des actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

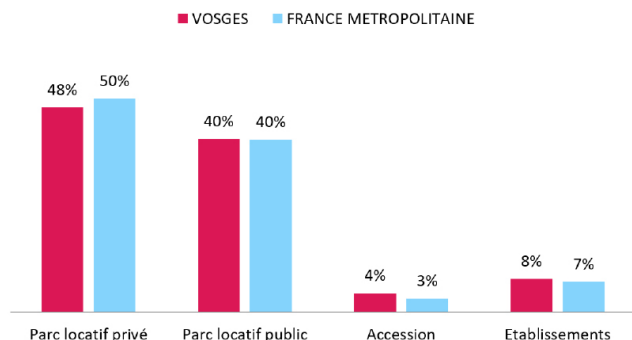
> **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



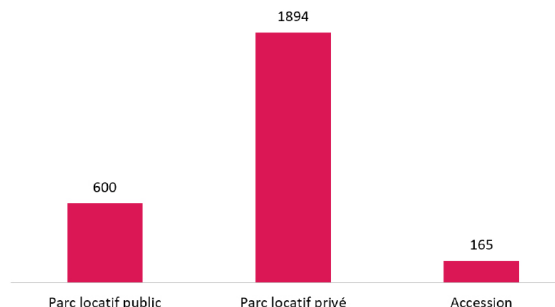
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, près de **30 000 foyers bénéficient d'une aide au logement versée par la Caf**. Cela représente une population de 56 800 personnes, soit 16 % de la population totale du département.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après déduction des aides au logement, près de 2 700 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Le type de logement se révèle un facteur essentiel : près de 1 900 relèvent du parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant globalement des loyers plus élevés qu'en parc locatif social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



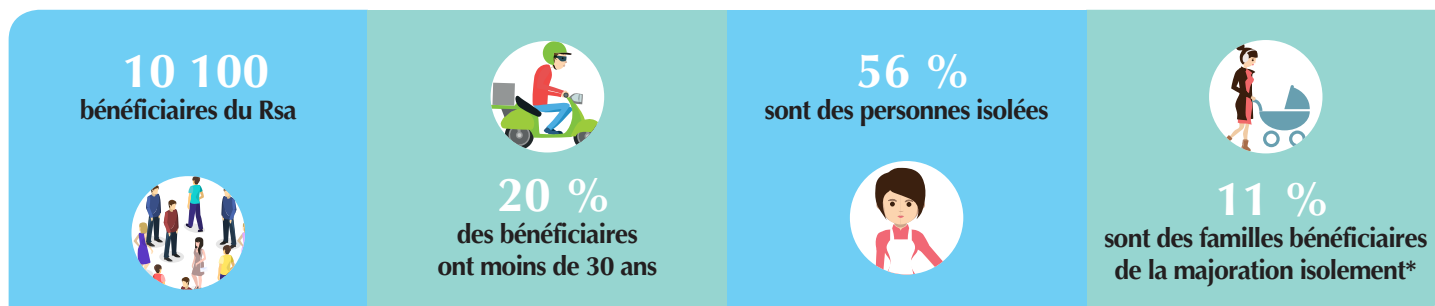
La lutte contre les exclusions et l'aide à l'insertion sont des domaines dans lesquels la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

> La gestion et le versement du **Revenu de solidarité active (Rsa) à 10 100 foyers** sur le territoire vosgien pour le compte du Conseil départemental.

> **26 200 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 400 foyers en 2021.

> **6 800 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de **l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 59 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, en l'absence d'autres revenus professionnels.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

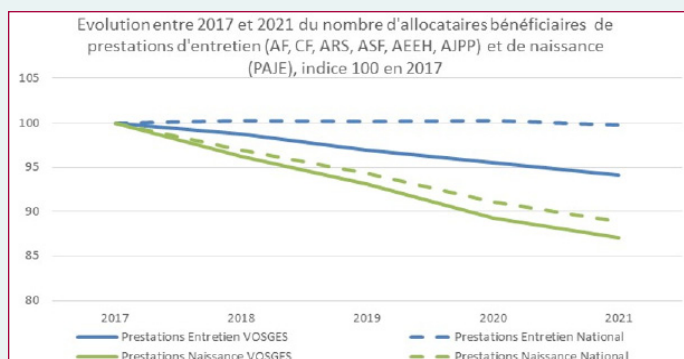


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires a, pour les principales, évolué au cours des cinq dernières années : quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

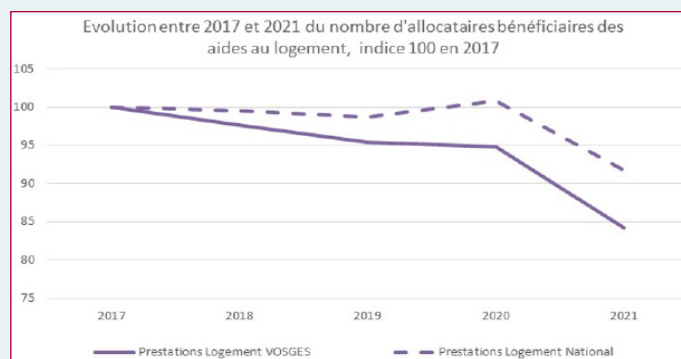
NAISSANCE/PARENTALITÉ



La baisse tendancielle des prestations « d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 ainsi que par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

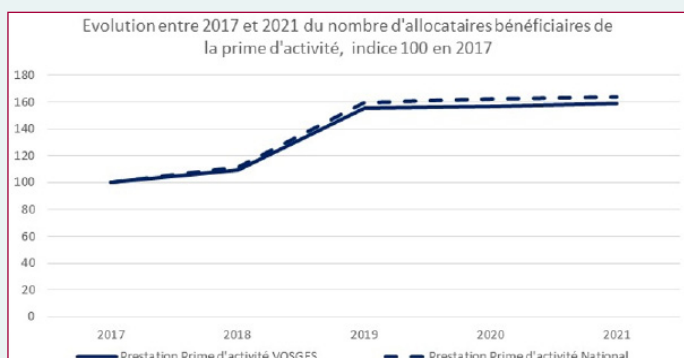
Au niveau départemental, cette baisse est plus marquée.

LOGEMENT



Au niveau national comme au niveau départemental, le nombre de bénéficiaires des aides au logement diminué en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et instaure un réexamen trimestriel du droit en fonction de la situation de l'allocataire. La tendance haussière des ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse.

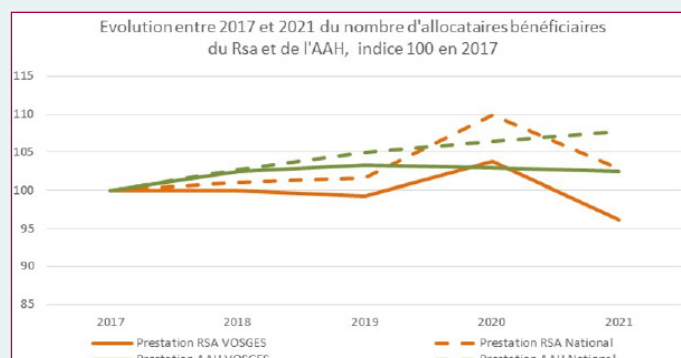
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier, cette évolution faisant suite à la Loi du 24 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales (à la suite du mouvement des « gilets jaunes »).

La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. Au niveau national, l'année 2021 montre un retour au niveau antérieur à la crise. Ce constat ne se vérifie pas au niveau départemental. Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-essentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.